



ETABLISSEMENT L'ETAPE JEUNES

36 route de Clisson - 44200 NANTES

☎ 02.40.03.34.37 - 📠 02.40.34.88.44

Mail : ej.secretariat@etape-nantes.fr

PHARE (Protection Hébergement d'Adolescents dans une Relation Educative)

14 rue de Saint Brévin - 44100 NANTES



Projet de service

PHARE

- 1- Déclinaison des missions
- 2- Les spécificités du public
- 3- Orientations éducatives générales
- 4- L'organisation, le projet pédagogique
 - 4.1- Procédure d'admission
 - 4.2- Procédure d'accueil
 - 4.3- Prise en compte de la famille
 - 4.4- Le Projet Personnalisé d'Accompagnement : un support vers l'autonomie
 - 4.5- Pris en compte de la parole du jeune
 - 4.6- Le Règlement de fonctionnement et les « règles de vie » comme outil éducatif
 - 4.7- La vie quotidienne, support de relation éducative
 - 4.7-1 Des places et des espaces
 - 4.7-2 La temporalité repérée
 - 4.7-3 Une démarche qui prend en compte le jeune dans sa globalité
 - 4.8- Des supports pour aider le jeune à se mobiliser : Etre stimulant
 - 4.9- L'accès au soin
 - 4.10- Une articulation avec les autres services de l'établissement
- 5- Accompagner les jeunes au PHARE, un travail d'équipe, un engagement institutionnel
- 6- Accompagner les jeunes, un travail en partenariat

1- Déclinaison des missions :

Les missions du PHARE sont référées aux missions déclinées dans le projet d'établissement. Il s'agit de l'accueil, l'hébergement, la protection et l'accompagnement vers l'autonomie de jeunes de 16 à 21 ans.

Ces jeunes sont confiés par le Conseil Général ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le cadre réglementaire est aussi référé au projet d'établissement : mesures d'assistance éducative (articles 375 et suivants du Code Civil), ordonnance du 2 Février 1945, Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes.

Les textes de référence :

- Ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante
- Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

2- Les spécificités du public :

Comme développé dans le projet d'établissement, les jeunes accueillis au PHARE sont d'abord des adolescents, en grande souffrance, en insécurité psychique et en manque de repères, dans la difficulté voire l'impossibilité à se projeter, à se mobiliser, marqués par des ruptures, et manifestant un certain nombre de symptômes (cf description du public dans le projet d'établissement)

Le jeune a entre 16 et 21 ans. Cet élément est essentiel, car si le jeune est confronté à la problématique inhérente à tout adolescent, et bien souvent marqué par les caractéristiques ci-dessus énoncées... ceci va intervenir dans une période de sa vie qui sera davantage orientée vers le passage à l'âge adulte, un moment où les questions d'autonomie, d'indépendance sont fortement posées. Le passage du cap des 18 ans, pour un jeune qui a connu depuis de longues années, des mesures de protection peut être vécu comme une chance de prendre enfin sa liberté, mais aussi comme une source d'angoisse. Le passage à la majorité est un moment charnière important : un nouveau statut, de nouvelles responsabilités au regard de la société et de la loi.

A son arrivée, il a souvent connu un parcours où il a été « pris en charge », « placé », souvent contre son gré, dans le cadre de mesures de placement ou d'assistance.

Le public accueilli au PHARE est diversifié. Chaque situation individuelle est prise en compte dans sa singularité.

La plupart des jeunes accueillis présentent des fragilités psychologiques. Certains présentent un handicap ou une déficience. Beaucoup ont connu un parcours dans le cadre d'un ITEP, ou en ont été exclus. Certains ont été pris en charge, et le sont toujours, dans le secteur de la psychiatrie.

Le parcours des jeunes accueillis au PHARE a pu être marqué par des actes délictueux qui ont entraîné des mesures pénales.

Parmi les jeunes accueillis au PHARE, signalons enfin des mineurs étrangers isolés, sous la responsabilité du Conseil Général.











La prise d'autonomie pour tout jeune entre 16 et 21 ans est un exercice très compliqué. Si la question est valable pour l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge, elle est d'autant plus cruciale pour des jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance. Un rapport de l'ONED indique

« qu'il est demandé aux jeunes sortant des dispositifs de la protection de l'enfance de faire plus et plus vite que la population générale dans l'accès à l'autonomie »¹.

Dans le département de Loire-Atlantique, le Conseil Général a prévu le Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes. Le CSAJ Le CSAJ concerne les jeunes de 16 à 25 ans qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité économique, sociale, éducative, parmi lesquels les jeunes pris en charge au titre de la protection de l'enfance au-delà de leurs 18 ans ; il s'agit d'un public de jeunes souvent isolés, en grande précarité et souvent en rupture familiale, qui ont besoin d'aide pour mener leur projet.

3- Orientations éducatives générales

Les orientations éducatives générales du PHARE se réfèrent aux principes d'intervention déclinés dans le projet d'établissement. Pour rappel, ces principes sont les suivants :

-  Protection
-  Recherche de l'engagement du jeune accueilli dans la construction de son projet
-  Le jeune est « porteur de savoir », porteur de potentialités
-  La pédagogie de la mise en situation doit favoriser les expérimentations
-  Prendre en compte la place de la famille
-  Construire une relation dans le temps et la continuité dans le parcours de vie du jeune
-  Favoriser la prise de conscience de la citoyenneté, l'accès à la socialisation, à la création de lien
-  La créativité : moteur d'un accompagnement personnalisé et adapté
-  La laïcité : un principe fondateur qui laisse place à l'échange
-  L'équité de traitement.

Le PHARE est un service de l'Etablissement « l'ETAPE Jeunes ». La mission principale de l'établissement est l'accueil, la protection et l'accompagnement vers l'autonomie d'adolescents et de jeunes de 13 à 21 ans (cf projet d'établissement). Les caractéristiques spécifiques de la population accueillie au PHARE (jeunes de 16 à 21 ans) nous font décliner de manière particulière la notion d'autonomie vers laquelle nous accompagnons ces jeunes.

En effet, accompagner vers l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans, dont le parcours est aussi « accidenté », ne peut se résumer à quelques dispositions (permettre au jeune d'avoir un toit, l'accompagner dans sa recherche de formation et d'activité ...). Cela nécessite une évaluation, et un accompagnement adapté, décrit dans ce document « projet du PHARE ».

¹ Rapport de l'ONED : « Entrer dans l'âge adulte – la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de placement » Janvier 2010

Accompagner vers l'autonomie ... sociale ... et psychique

La finalité générale de notre projet est que les personnes accueillies atteignent l'autonomie la plus large possible.

Le processus d'autonomisation peut être entendu comme un apprentissage de la liberté ou du moins d'une faculté d'agir par soi-même, selon son désir propre. D'un point de vue éducatif, cela renvoie ainsi à la capacité de reconsidérer les règles acquises (à s'approprier et à dépasser ce qui a été appris). **L'autonomie sociale** présuppose donc l'intégration des règles et des valeurs sociales et au final, la possibilité d'une insertion. Mais elle ne peut se développer qu'en s'articulant avec une **autonomie psychique**.

Assurer l'accueil et la protection (prise en compte des besoins vitaux matériels et affectifs) en permettant que soit garantie une place reconnue à l'usager, telle est l'articulation que nous devons réussir. Permettre à l'usager de se situer, de trouver une place quand depuis toujours, cette question de place est centrale pour lui (jeunes souvent « placés », déplacés, souvent même pour certains d'entre eux réputés « incasables »)

Aider un jeune à bâtir sa vie, exister, c'est d'emblée l'aider à se situer dans une communauté, dans un temps donné. Insérer c'est **donner une place assumable**, c'est donner la possibilité de partir d'un chez soi.

Au-delà d'un logement, notre prise en charge vise donc à donner une habitation, entendue comme l'appropriation d'un ancrage dans une intimité possible. Au-delà de la dimension matérielle, il s'agit donc de garantir un for intérieur qui permette de délimiter, d'organiser et de structurer le monde du dehors. **Aider la personne prise en charge à habiter**, c'est ainsi travailler avec elle sur ses habitudes, ses manières d'être et d'agir sur le monde pour qu'elle puisse s'en approprier une part.

Contribuer au processus d'affiliation / ré-affiliation

Les personnes accueillies au PHARE sont vulnérables (alliant donc bien souvent précarité économique et fragilité relationnelle). Souffrant très souvent d'une pathologie du lien parental, elles ont pu connaître des ruptures d'appartenances et des échecs à maintenir ou constituer du lien. Elles risquent donc d'être prises dans un processus de désaffiliation (qui conjugue absence de travail et isolement social).

Notre mission éducative –accompagner vers une autonomie- visera alors à **tenter de affilier ou ré-affilier**² : accompagner une recomposition des liens pour les réinscrire, au-delà des dépendances et des séparations, dans une continuité.

En ce sens, notre dispositif contribue à instaurer un espace (mais aussi un temps) intermédiaire où puisse venir s'expérimenter une articulation et une transition du dedans au dehors, de la réalité interne à la réalité extérieure. Au-delà de sa forme concrète, cet espace est d'abord conçu comme un espace de relations.

Car si nous postulons que c'est dans la relation à autrui que se constitue l'humain, il apparaît évident que les difficultés d'insertion et plus largement les difficultés d'exister renvoient à un malaise quant aux liens affectifs et sociaux. C'est pourquoi la première étape d'une ré-affiliation passe par **l'établissement d'une relation éducative** suffisamment bonne et confiante pour qu'une exploration puisse s'en repérer.

Notre objectif principal (l'autonomisation et l'insertion des usagers) nous paraît ainsi conditionné par ses deux objectifs intermédiaires : accéder à une capacité d'habiter et de s'appuyer sur la relation éducative, préalable qui peut donner sens à l'acquisition plus opératoire et utilitaire de compétences ou de savoirs.

L'internat éducatif : un cadre repérant et sécurisant.

Au PHARE, le support de l'accompagnement éducatif est l'internat, aujourd'hui organisé dans un dispositif de studios individuels. L'internat est pensé comme un espace de transition et un espace de distanciation avec la famille, un espace où est travaillée l'articulation entre la réalité interne et la réalité externe³.

² Travaux de Robert Castel

³ Winnicott : Jeu et réalité

Il offre un cadre stable et repérant, permettant la confrontation à la règle plutôt qu'à la loi du plus fort. Plus qu'un lieu à habiter, c'est un lien sécurisant qui est offert au jeune. Ce lien avec des éducateurs doit lui permettre de restaurer une vie apaisée, à distance de sa famille, de se « séparer », sans rupture quand cela est possible.

Travailler « avec le temps »

L'éducateur a ainsi un rôle de médiateur, en particulier dans le rapport au temps. En effet, le temps psychique n'est pas le temps social. Le passé des jeunes que nous accueillons, souvent fait de traumatismes et de ruptures, peut se manifester dans le présent sous forme de répétitions et de discontinuités. Le cadre que met en œuvre l'éducateur vise à les inscrire dans la réalité du temps objectif (principe de réalité avec des échéances, un temps de travail...) mais aussi à se réapproprier leur temps subjectif (rythme, prise de conscience ou décalage des répétitions...) en permettant à la prise en charge une durée, le temps d'une transition.

Ainsi, le cadre éducatif est aussi un laps de temps garanti et médiatisé, où il s'agit tout à la fois d'accompagner l'intériorisation du temps social, d'en tempérer les effets parfois, mais aussi de laisser le temps à ce qui échappe d'émerger (l'inconscient ne connaît pas le temps), au passé de passer, au sujet de s'inscrire dans du projet. En ce sens, le cadre éducatif permet une opération de « retemporalisation ».

La vie quotidienne est le principal support (apprentissage du quotidien, soutien aux démarches pour la formation, le budget, le logement ... et aussi les relations à la famille, la vie affective ...). Si les interventions se font dans la réalité, la fonction éducative possède aussi une dimension symbolique : souvent répétées, ces interventions ont des effets qui dépassent le cadre concret et immédiat dans lequel elles se situent. L'éducateur est amené dans ses relations aux usagers, à transmettre des savoirs, des savoirs faire, des savoirs être, nécessaires à l'adaptation des comportements, tout en étant soucieux d'accueillir chacun dans le respect de sa singularité.

Sur de telles bases et repères peut se développer le travail éducatif en internat, et peut se développer globalement, pour les usagers, un processus d'individuation / autonomisation progressif, autorisant un investissement vers l'extérieur dans de bonnes conditions.



A l'intérieur, chacun peut trouver, à partir d'un espace suffisamment contenant et sécurisant, des champs de négociation, d'affirmation, de conflit, de compromis... tout en occupant une place singulière. Chacun apprend ainsi à savoir être en relation avec l'autre (société, institution, famille...) au mieux de ses potentialités.

Pour mettre en exergue ce qui vient d'être développé ci-dessus, nous mettons en œuvre un projet pédagogique.

4- L'organisation, le projet pédagogique

4.1 Procédure d'admission :

Cette procédure vise à évaluer la situation du jeune, à mesurer la nature du besoin et à apprécier si les conditions sont réunies pour qu'un accompagnement éducatif puisse être engagé au sein du service :

-  La demande est adressée à l'établissement. La direction répond dans les 8 jours sur la possibilité ou non d'étude de la demande (au regard des places disponibles et de l'adéquation entre le profil du jeune et le public concerné par le projet (question de la limite de compétences).
-  L'étude du dossier est faite par le chef de service (éléments transmis par la Plateforme d'orientation ou dans divers rapports de travailleur sociaux).

- ✚ Un premier rendez-vous est fixé au jeune par le chef de service éducatif au siège de l'établissement Route Clisson. Le jeune vient généralement accompagné pour ce premier rendez-vous par le travailleur social qui a orienté la demande
- ✚ Au cours de cet entretien, le chef de service prend connaissance de l'histoire du jeune, dialogue avec lui sur ses attentes, lui présente le PHARE et lui remet une plaquette de présentation du service du PHARE.
- ✚ Avant un second entretien, le jeune est invité à confirmer lui-même (par un simple appel téléphonique, ou un texto). Il est demandé au jeune de manifester son avis quant à une éventuelle admission au sein du PHARE. Au cours de cet entretien (où il est demandé que le jeune vienne seul, si possible), l'échange se poursuit sur les perspectives... sur la notion d'engagement réciproque qui sera essentielle dans ce qui va se produire tout au cours de l'accompagnement.
- ✚ Un entretien est aussi organisé avec les parents détenteurs de l'autorité parentale (dans le cas de jeunes mineurs). Dans le cas où le jeune a plus de 18 ans, l'opportunité d'une telle rencontre est appréciée en concertation avec le jeune).
- ✚ Dans certains cas, l'avis du pédo-psychiatre et/ou de la psychologue sont sollicités.
- ✚ La décision d'admission est prise ensuite par le directeur d'établissement, sur avis du chef de service et éventuellement des pédo-psychiatre et psychologue. Le directeur signifie cette décision d'admission au jeune lors d'une rencontre au siège de l'établissement. Il lui adresse alors un courrier, ainsi qu'à ses parents (si le jeune est mineur ou si le jeune majeur le souhaite), aux référents qui ont accompagné le jeune avant son arrivée au PHARE.
- ✚ Elaboration du DIPC (Document Individuel de Prise en charge). Y sont notés les éléments essentiels qui constituent le projet de départ qui donne sens à l'arrivée du jeune au PHARE. Il contient : les objectifs de la prise en charge, les éléments constitutifs de l'accompagnement du jeune, de l'information communiquée, la description des conditions de séjour, les modalités de révision du contrat et de ses objectifs. Il est signé par le jeune, le directeur d'établissement, les représentants légaux si le jeune est mineur. Un des éducateurs référents ainsi que le chef de service éducatif sont également présents pour cette signature du DIPC.

4.2 Procédure d'accueil

L'accueil aura été engagé dès le premier moment où le jeune se présente pour un premier entretien en vue de son admission éventuelle. Pour le jeune, c'est la rencontre de nouvelles personnes adultes, une nouvelle étape dans sa vie, et la plupart du temps, la perspective d'une première expérience en appartement individuel. Le premier contact est essentiel. Dans ce sens, nous soulignons l'importance, dans cette notion d'accueil, de tout ce qui est en jeu dans le premier contact avec l'établissement : un premier appel téléphonique, une communication avec le jeune qui pourra lui être facilitée par l'usage d'un SMS etc ... Tous les professionnels sont engagés dans cette qualité de l'accueil.

Lorsque l'admission est prononcée et que le jeune sait qu'il va être accueilli, plusieurs éléments sont mis en œuvre pour lui signifier qu'il est attendu. Ces éléments se veulent en cohérence avec les principes d'intervention de l'établissement (cf projet d'établissement).

Accueilli dans un cadre « sécurisé » :

- Les questions administratives auront été réglées le plus possible, préalablement au début de prise en charge : Ordonnance de placement, documents administratifs divers à rassembler (identité, couverture santé ...)

- Les éléments de l'évaluation faite dans la procédure d'admission par le chef de service sont transmis aux deux référents éducatifs (transmission des éléments essentiels de l'histoire de vie évoqués lors des entretiens préalables). Une présentation est aussi faite à l'ensemble de l'équipe éducative du PHARE.
- Les deux référents sont présentés au jeune.
- Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement lui sont remis. Ces éléments sont des références communes à tous : professionnels et jeunes accueillis.

Une équipe accueillante, des locaux accueillants :

Le jour de l'arrivée du jeune est choisi pour que le moment soit vraiment accueillant pour lui : choix de la date pour conjuguer à la fois disponibilité du jeune et disponibilité des éducateurs référents. Les bases du lien jeune / éducateurs s'ébauchent dès ce moment-là. Il s'agit de lui manifester qu'il est bienvenu. Le jour de son arrivée, après la signature du DIPC au siège de l'établissement, il est accueilli au PHARE, par les éducateurs référents (au moins l'un d'entre eux). Les professionnels présents ce jour-là lui sont présentés : maitresses de maison, autres éducateurs. L'ouvrier d'entretien qui sera amené à intervenir dans le logement du jeune lui sera aussi préalablement présenté. Le jeune peut aussi découvrir les services proposés au sein de la permanence éducative : ordinateurs, machines à laver et sécher, boîtes aux lettres, documentation diverse Ces « repères » seront précisés dans les jours qui suivent l'arrivée du jeune.

Puis le jeune est accompagné à l'appartement mis à sa disposition. Les clés lui sont alors remises (logement et boîte aux lettres). Les maitresses de maison apportent un soin particulier à préparer auparavant ce logement : logement propre et accueillant, linge de maison préparé, denrées alimentaires de base et produits d'entretien et d'hygiène fournis.

L'emménagement des affaires personnelles du jeune peut alors s'organiser avec l'aide ou non des éducateurs, selon les situations.

Lors de cette première découverte du logement, les éducateurs expliquent au jeune le bon fonctionnement du matériel mis à disposition : téléphone fixe (avec possibilité d'appeler à tout moment le service PHARE), chauffe-eau, cuisinière, machine à laver (pour les appartements équipés). Un état des lieux est effectué. Il sera complété dans les jours suivants par un inventaire avec l'un des maitresses de maison.

Lors de cette première entrée dans le logement, les éducateurs rappellent les différentes règles liées à l'occupation d'un logement, règles précisées dans le règlement de fonctionnement préalablement remis par le chef de service. Ils prennent soin de lui présenter son nouvel environnement (cette découverte se poursuivra dans les jours qui suivent, avec le soutien des éducateurs) : commerces, transports en commun, équipements de sports et loisirs, sensibilisation au voisinage ... Une rencontre avec le médiateur de quartier (lorsqu'il y en a un) est prévue. Ces différents éléments seront revus dans les temps qui suivent l'arrivée du jeune.

L'éducateur envisage avec le jeune la manière dont il va passer la première soirée, le premier repas. Le cadre d'astreinte est tout de suite informé de l'arrivée effective du jeune dans le logement. Il est rappelé au jeune qu'il peut à tout moment joindre un professionnel en cas de nécessité. Cela doit contribuer à le rassurer.

Dans les premiers jours qui suivent l'arrivée du jeune, les différents intervenants qu'il n'a pas rencontrés lui sont présentés (autres éducateurs, maitresses de maison, ouvrier d'entretien, psychologue, psychiatre, secrétaires, Educateurs techniques spécialisés de l'UFP ...)

4.3 Prise en compte de la famille

Pour cet aspect, comme pour l'ensemble du projet du PHARE, la prise en compte de la famille s'inscrit dans les orientations exprimées dans le projet d'établissement qui se veulent en cohérence avec la Loi du 5 mars 2007 et qui prennent également appui sur les recommandations de l'ANESM, concernant « l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement » (septembre 2009). Le travail avec les familles est un élément essentiel dans l'accompagnement du jeune.

A leur arrivée dans l'établissement, les usagers sont généralement en rupture partielle ou totale avec leur famille. Aussi l'équipe éducative informe les parents sur ce qui est fait au PHARE, sur les capacités et potentiels de leur enfant, en cherchant à valoriser ceux-ci à leurs yeux, sans occulter les difficultés. Ceci nécessite que dans toute la mesure du possible nous puissions les connaître. Dans cette relation avec la famille, la place respective des différents intervenants (éducateurs, chef de service, directeur, psychologue) est ajustée en équipe éducative.

Les jeunes accueillis au PHARE, qu'ils soient mineurs ou majeurs, ont en effet des problématiques en lien avec la séparation. Ces éléments sont précisés dans le projet d'établissement (cf 1-2 Public accueilli / problématiques repérées : « ... des jeunes en grande souffrance... dans la pathologie du lien parental)../...). Nous partons de l'hypothèse que la difficulté de l'utilisateur à trouver une place dans la société sera conditionnée par sa capacité à assumer ses dépendances et les séparations vécues.

Pour chaque jeune accompagné, nous tentons donc de mieux comprendre ce qui se joue dans cette question du lien familial, en travaillant la manière dont il vit ce lien, à ses parents, sa fratrie, ses proches, en repérant aussi plus largement tout adulte qui peut être ressource pour lui (ascendants, oncles, tantes, familles d'accueil...). L'objectif est, dans la mesure du possible, de rétablir une continuité dans son histoire de vie.

Sur le plan éducatif, travailler le lien familial se traduit par des réponses adaptées à chaque situation, en fonction de l'évaluation faite. Il s'agit de tenter de comprendre ce qui se joue dans ce lien familial afin d'aider l'utilisateur à s'y situer. Ce travail peut être « avec » la famille. C'est ce que nous recherchons, en considérant, quand cela est possible, la famille comme « partenaire ». Dans tous les cas, si le travail « avec » n'est pas possible ni même souhaitable, le travail est à faire en tenant compte de la famille : en effet, même dans le cas où les contacts ont été rompus, le jeune vivra toute sa vie, avec cette relation qui à certains moments l'envahira. Il nous revient de l'aider à comprendre que, quel que soit son histoire familiale, il peut construire sa vie et tenter d'assumer cette histoire qu'il n'a pas choisie.

La loi détermine en partie la forme que doit prendre ce travail :

Si l'utilisateur est mineur, il s'agit alors d'informer régulièrement la famille, de rechercher une adhésion des parents aux choix éducatifs et de les associer dans la mesure du possible à l'élaboration du projet personnalisé du jeune accueilli. En ce qui concerne les actes « non usuels » et relatifs à la santé, la scolarité, les relations entre les jeunes et des tiers, les activités sportives et de loisirs, les parents sont sollicités pour toute décision.

Lors de l'admission, un courrier est adressé aux parents détenteurs de l'autorité parentale, précisant les coordonnées du service.

S'il est majeur, cette information et cet accompagnement se font avec son consentement. Dans certains cas, on peut estimer que c'est de l'intérêt de l'utilisateur d'effectuer ce travail : il s'agit alors de l'aider à en comprendre l'enjeu.

Un courrier peut aussi être adressé à toute personne importante pour le jeune, qu'il souhaite informer de son arrivée à l'ETAPE.

Dans tous les cas, la question du lien et de la place de la famille est intégrée dans le projet personnalisé de l'utilisateur :

- En tenant compte de la demande de la famille et de son histoire ;

- En tentant quand cela semble nécessaire d'installer une médiation (rencontres, entretiens, contacts téléphoniques...), toujours dans l'intérêt de l'usager et l'apaisement des relations. Lorsqu'une rencontre est envisagée avec la famille, elle est préparée en équipe éducative, à partir des questions suivantes : qui demande la rencontre ? Quels objectifs pour le jeune, pour sa famille ? Quel lieu pour cette rencontre ? Comment en reparler avec le jeune ?
- En organisant une rencontre, au moins annuelle, avec les parents d'un jeune mineur pour faire le point avec eux. Cette rencontre peut être organisée à la suite d'une synthèse pluridisciplinaire, où des objectifs éducatifs ont été redéfinis. C'est une manière concrète de les associer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement, ou tout au moins de recueillir leur avis.

4.4 Le projet personnalisé d'accompagnement : un support vers l'autonomie

Le projet personnalisé s'inscrit dans les valeurs du projet d'établissement. Il constitue le cadre de l'exercice des droits des personnes accueillies, dans le respect de leurs statuts respectifs, de leurs âges et de leur niveau d'autonomie. Le projet personnalisé prévoit des temps de rencontres avec le jeune, éventuellement sa famille. Sa mise en œuvre passe par le recueil de ses attentes, sa participation effective à la conception et à la mise en œuvre des différents objectifs. Le projet personnalisé définit et prévoit les moyens nécessaires à la réalisation des actions et objectifs et prévoit aussi des échéances pour évaluer les avancées, marquer des étapes.

Le projet personnalisé d'accompagnement est élaboré environ 2 mois après l'arrivée du jeune. Il prend appui sur les premiers axes notés dans le D.I.P.C. (Document Individuel de Prise en Charge) élaboré en tout début d'accompagnement. Il évoluera tout au long de la prise en charge du jeune. Si le support « formalisé » est important (un écrit qui a fait l'objet d'un échange et qui est communiqué au jeune, le cas échéant à sa famille, à l'ASE ou la PJJ), il est essentiel de comprendre qu'il faudra du temps, que les choses ne sont pas « linéaires » que le jeune aura à apprendre à se situer, à se repérer dans ce nouvel environnement, à s'en approprier les règles et le fonctionnement ... à donner sa confiance aux adultes.... que tout cela sera nécessaire pour pouvoir « se projeter » et trouver du sens à quelques objectifs à poursuivre. Le P.P.A. doit être un outil qui aide à la progression du jeune, en prenant en compte ces différents aspects.

Au-delà du support formalisé qui en résulte, le temps d'échange autour de ce projet est un moment très fort pour l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu le jeune accompagné.

4.5 Prise en compte de la parole du jeune

La prise en compte de la parole du jeune est un point central dans le projet du PHARE, en cohérence avec le projet d'établissement et le projet associatif. Il s'agit tout d'abord de signifier au jeune, dès son arrivée, qu'il a droit au respect, de la même manière qu'il doit aux autres ce même respect, qu'il sera écouté et entendu. L'accès à la parole, à l'échange est essentiel : permettre à un jeune de mettre des mots sur ce qu'il pense, sur ses émotions, d'accéder à une parole où il exprime un vrai « je », est une manière de lui permettre petit à petit d'accéder à l'altérité, et de construire une certaine autonomie psychique.

La prise en compte de la parole du jeune se fait de multiples manières formelles et informelles. Informelles tout d'abord, quand il s'agit de parler avec lui de sa vie, de ses envies, de ses difficultés, de ses relations et de toutes sortes d'événements qui tissent la trame de la vie quotidienne.

L'équipe éducative est attentive aux multiples manières pour un jeune d'exprimer ce qu'il ressent, ce qu'il voudrait dire mais qu'il n'arrive pas facilement à formuler. Elle est attentive à lui permettre de mettre des mots sur les actes qu'il pose.

De manière plus formelle, le jeune est invité à s'exprimer individuellement à l'occasion des différentes étapes qui balisent sa prise en charge : DIPC, Projet Personnalisé d'accompagnement, points formels à la suite de certains événements. Il est essentiel de veiller à la forme de ces échanges pour faciliter la parole du jeune..

Prendre en compte la parole du jeune exige de la part de l'équipe éducative une réelle prise en compte de cette parole, des avis émis par le jeune. Il s'agit alors de renvoyer au jeune le message qu'il a été entendu, et que son avis sera pris en compte.

La prise en compte de la parole des jeunes se fait également de manière très formelle dans des espaces collectifs :

- La réunion de jeunes : Le projet est de mettre en place des réunions de jeunes. Ces réunions pourraient s'organiser en relation avec les délégués des jeunes au CVS. Elles permettraient de recueillir l'avis des jeunes sur la vie du service, sur leurs attentes et d'engager des initiatives qui les rendraient plus « acteurs » dans différents domaines (loisirs, culture, citoyenneté ...). Elles permettraient aussi aux délégués du CVS d'être d'avantage porteurs de l'avis des jeunes accompagnés au PHARE.
- Le Conseil de la Vie Sociale : des représentants des salariés et des usagers participent au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement. D'autres formes de participation des jeunes et de leur famille sont actuellement à l'étude (sollicitation de l'avis des jeunes et de leur famille au terme de leur prise en charge au PHARE, sous forme de questionnaire / évaluation)

4.6 Le règlement de fonctionnement comme outil éducatif

Le règlement de fonctionnement du PHARE est un document officiel validé par le Conseil d'Administration de l'Association gestionnaire. Il précise le cadre de l'activité du PHARE et contient un certain nombre de dispositions qui s'imposent à tous. Il clarifie les droits et les obligations de toute personne accueillie. Ce règlement de fonctionnement est communiqué à chaque jeune à son arrivée, aux parents détenteurs de l'autorité parentale (pour les mineurs) lors de l'admission d'un jeune. Il est aussi à disposition de tout partenaire.

Dans tout collectif et donc particulièrement au sein d'un internat éducatif, la référence à la règle est essentielle. La vie collective nécessite que soit instituées un ensemble de règles qui fixent les conditions de vie entre les personnes. Ces règles qui permettent de vivre ensemble constituent le cadre symbolique, cadre de référence qui organise les habitudes de vie, clarifie les droits et les devoirs, permet de responsabiliser chacun. Ces règles permettent la mise à distance par rapport aux incidents ou aux transgressions qui surviennent. C'est parce qu'il y a des règles connues de tous que chacun peut évoluer, se « projeter » dans le possible, agir dans un champ d'autonomie délimité de façon stable. Ces règles sont l'élément « tiers » qui rappellent que ce n'est pas la loi du plus fort qui régit le groupe, mais la référence à un cadre symbolique qui s'applique à tous et qui évite les décisions arbitraires. La référence à une règle commune est un élément essentiel pour permettre l'accès à la socialisation. C'est un élément déterminant pour apporter à chaque jeune, et au groupe les repères et la sécurité dont ils ont besoin.

Au cœur de la relation éducative, il y a nécessité à la fois de permettre au jeune de réaliser ses propres désirs, ses aspirations, d'exercer sa créativité, et en même temps lui permettre de s'approprier un certain nombre d'exigences, d'intégrer des limites des contraintes et des interdits. L'objectif de la démarche éducative est bien de permettre au jeune de devenir autonome, de ne plus dépendre de l'autorité de l'adulte. Mais c'est un chemin, et pour progresser dans ce sens, il doit se confronter aux limites clairement posées, qui lui évitent de céder à un sentiment de toute-puissance. Les limites sont posées pour le protéger et aussi l'insérer dans un groupe social.

Le règlement de fonctionnement est un outil utilisé par l'ensemble des professionnels engagés d'une manière ou d'une autre dans l'accompagnement du jeune. Il est communiqué aux jeunes, d'abord lors de leur arrivée, puis à l'occasion de « rappels à l'ordre ». Il peut faire aussi l'objet de temps d'échange lors de réunions de jeunes. Parce la référence à la règle est faite au quotidien, elle représente une précieuse dimension « instituante ». Le règlement est affiché, au PHARE, mais aussi présent dans chaque logement. Il fait l'objet de rappels permanents de chaque éducateur. Dire, redire ce qui est possible, ce qui est autorisé et interdit, poser sans cesse des limites, cela fait partie intégrante de l'acte d'éduquer. C'est parce que la référence est connue de tous, et portée institutionnellement à tous les niveaux repérés par le jeune que celui-ci peut intégrer progressivement les codes de la vie sociale, et trouver sa place, une place singulière, une place à côté d'autres places. Les règles s'inscrivent bien sûr dans le droit commun. Sont notamment interdites : la violence physique et verbale, la consommation de drogue ou d'alcool, la détention d'armes etc ...

Outre l'organisation générale du service, elles déclinent de manière concrète les différents éléments basés sur le respect : respect dû à la personne accueillie, respect qu'elle doit aux autres (personnes accueillies dans l'établissement ou y travaillant, voisinage ...), respect du mobilier, des équipements, des locaux et du matériel mis à disposition ... respect des engagements pris (rendez-vous, scolarité ou formation ..)

Plus généralement chacun est tenu au cadre préalablement fixé, notamment celui de l'ordonnance du placement et du contrat de séjour. Les jeunes accueillis ont des difficultés avec les limites et par conséquent peuvent être dans la transgression des règles. Il est alors prévu que chaque transgression soit traitée, par une réponse adaptée. Cette réponse peut aller de la simple remarque, discussion, au dépôt de plainte, en passant par des sanctions graduées. Dans tous les cas, la réponse est adaptée à l'évaluation faite en équipe éducative de la problématique du jeune. La réponse peut être immédiate, mais aussi et souvent différée. L'essentiel est qu'il y ait réponse et que celle-ci prenne sens pour le jeune.

L'acte d'éduquer implique de poser des limites, et la sanction est une manière de poser cette limite, de soumettre le jeune à un principe de réalité, de le responsabiliser dans l'acte qu'il a commis, et de lui ouvrir de nouvelles perspectives. Dans tous les cas, cette sanction éducative doit avoir du sens, porter sur des faits objectivés (relatifs au règlement), ouvrir aux possibilités de réparation, chemin de re-socialisation. (cf *Eirick Prairat « il n'y a pas d'éducation sans sanction »*)

La question du traitement des passages à l'acte est intégrée dans le projet de l'établissement. Il s'agit à chaque fois de comprendre ce qui est en jeu afin d'individualiser la réponse. La réactivité et la qualité de celle-ci est essentielle pour le jeune (au niveau du règlement, de la loi, du soin, reprise « à distance » de ce qui s'est passé)

4.7 La vie quotidienne, support de relation éducative :

4.7-1 Des places et des espaces : un cadre sécurisant, repérant

La question des places est essentielle dans le projet. Il s'agit que le jeune trouve sa place. Si cette question dépasse très largement l'aspect spatial, elle passe aussi par la disposition de cet espace et la manière de l'occuper. Cette dimension est essentielle pour des jeunes en manque de repères et de sécurité.

L'espace physique dans lequel évoluent les adolescents est essentiel à prendre en compte au regard de la nécessité que le PHARE soit pour eux « contenant », et au regard du projet porté par l'Association l'Etape d'insertion du jeune dans la cité. A l'arrivée du jeune, l'équipe éducative

est attentive à la manière dont il va occuper ce nouvel espace de vie et dont il va évoluer dans cet espace (le jeune se sent-il « chez lui » dans le logement mis à sa disposition, est-il en capacité d'investir cet espace, s'adapte-il ou non à son nouveau quartier ?). Le choix de l'Association a été au départ d'opter pour des logements dans le parc géré par les bailleurs sociaux dans les quartiers ouest et Nord de Nantes. L'établissement est attentif quant à l'environnement et souhaite à l'avenir diversifier davantage les types de studios.

Se repérer dans un espace nouveau :nouvel habitat, nouveau quartier, voisinage, déplacements

Le projet qui vise à permettre aux adolescents d'accéder à l'autonomie intègre le rapport de ceux-ci à l'espace. Devenir autonome signifie en partie devenir capable de gérer ses déplacements, d'évoluer dans des espaces nouveaux, de gérer avec harmonie l'intérieur et l'extérieur.

Cela suppose que l'adolescent acquiert des repères suffisamment importants pour se sentir en sécurité et qu'il ne soit pas angoissé à l'idée « d'habiter » seul. Lui permettre de « s'ancrer dans une intimité possible », et ainsi pouvoir « délimiter, organiser, structurer le monde du dehors » (cf nos orientations éducatives générales) est un axe majeur de l'action éducative, dans un dispositif d'hébergement en studios individuels. Ce qui est difficile pour tout jeune entre 16 et 21 ans l'est d'autant plus pour un jeune en grande insécurité psychique (cf les spécificités du public).

C'est pourquoi l'équipe éducative apporte une attention particulière à la manière dont le jeune habite son espace de vie : visites régulières, repas partagés à certains moments, accompagnement pour faire des courses ou un peu de ménage et de décoration etc ... Elle est attentive également à ce que le jeune ne soit pas « envahi » et que son intimité soit bien préservée.

Découvrir un nouvel environnement passe aussi par la sensibilisation aux questions de voisinage : repérage des voisins, vigilance quant aux risques de nuisances sonores. Pour que cette intégration se passe dans les meilleures conditions, des relations de voisinage sont entretenues aux différents niveaux de l'établissement : équipe éducative, chef de service, Directeur. Des rencontres systématiques ont lieu avec le voisinage dès qu'une difficulté de voisinage survient.

Un studio individuel

A chaque jeune est attribué un studio individuel, meublé et équipé, dont il est responsable. Il doit en assurer l'entretien et le maintenir dans un niveau correct de propreté. Pour cela il bénéficie du soutien de la maîtresse de maison et des éducateurs, car il s'agit bien d'un apprentissage. La question de la propreté est bien souvent un symptôme, révélateur de difficultés singulières. L'équipe éducative tient compte de cet aspect et y apporte la réponse la plus utile pour le jeune, qui prend sens dans son parcours de vie. La réponse éducative n'est pas de « faire à la place », mais d'accompagner, de conseiller, de rappeler sans cesse. D'où la nécessité d'échanges réguliers entre le jeune, les éducateurs, les maîtresses de maison.

Le logement est un espace privé, que l'usager est invité à s'approprier, mais aussi à préserver. L'équipe éducative est vigilante à ce que soit bien respectée l'intimité. L'accès au logement par un salarié de l'établissement est possible, selon des modalités qui respectent cette intimité.

Le logement qui est attribué au jeune doit être sécurisant et contenant. C'est pour cette raison que l'établissement est attentif au cadre général, aux dimensions, à la manière dont le jeune pourra l'investir et le décorer (personnalisation par des photos ...). L'établissement est en recherche constante pour adapter les réponses en matière d'hébergement afin que la dimension contenant soit toujours mieux prise en compte (logements petits dans un environnement agréable).

Le règlement de fonctionnement prévoit les modalités d'état des lieux afin que le jeune soit responsabilisé : un état des lieux est effectué à l'arrivée du jeune. Il est aussi fait au terme de son accueil dans l'établissement, ainsi qu'en cours d'accompagnement (généralement une fois par an, à l'occasion du renouvellement d'une prise en charge).

Plus largement, le jeune accueilli doit trouver sa place dans un environnement géographique qui prend en compte les relations de voisinage, les associations locales, les commerces de proximité, le réseau de transport en commun.

Un lieu d'accueil à la permanence

La permanence éducative est le lieu repéré où le jeune peut rencontrer les éducateurs et maitresses de maison, soit sur rendez-vous préalablement fixés, soit sur des moments de permanence qui sont connus de tous et affichés.

C'est un espace d'accueil où le jeune peut trouver des informations sur différents aspects le concernant (santé, loisirs, insertion etc ...), ainsi que des journaux. C'est aussi un espace où il peut avoir accès aux différents services qui l'aideront pour la gestion du quotidien (possibilité d'utiliser les machines à laver / sécher, possibilité d'utiliser l'ordinateur etc...)

C'est aussi un lieu où il peut rencontrer les autres jeunes, soit sur des temps prévus à cet effet (réunions de jeunes pour préparer les Conseils de la Vie Sociale, rencontres sur des thèmes particuliers), soit de manière plus spontanée.

Un espace protégé et parfois « attaqué »

Les passages à l'acte ont souvent pour conséquence la dégradation de mobilier, de murs parfois. Toute dégradation, symptôme d'un mal-être, fait l'objet d'un échange avec le jeune concerné, et d'une réponse adaptée à chaque situation. Cette réponse peut aller de l'exigence de réparation à la mise à pied en passant selon les cas par un dépôt de plainte ou une hospitalisation. Dans tous les cas, chaque dégradation doit être réparée dans les jours qui suivent afin que soit renvoyé le message que « le cadre tient », et que cela puisse ainsi participer à sécuriser chacun des jeunes.

4.7-2 La temporalité repérée

De la même manière que le repère spatial est essentiel, la notion du temps est un élément intégré au projet du PHARE.

La mise au travail du rapport au temps dans l'accompagnement éducatif doit permettre au jeune de se découvrir comme une personne en changement, en évolution. Les jeunes accueillis au PHARE ont un rapport au temps, à leur histoire (passé), à l'actualité de leur vie (présent) et aux projets (avenir), très complexe.

« Laisser du temps à un jeune tout en énonçant et en tenant une échéance aux conséquences nommées, c'est déconstruire l'attitude de réponse en miroir du « tout, tout de suite ». Se donner du temps, et donner du temps à un jeune, c'est permettre un début de mise au travail de la capacité de différer et d'anticiper chez celui-ci. Un jeune doit pouvoir faire l'expérience pour lui impensable que, pour réaliser ce qu'il souhaite vraiment, il lui faut sortir de l'immédiateté du passage à l'acte et se construire comme être de désirs capable de choisir, c'est-à-dire de préférer, et donc de renoncer au tout. Le projet permet l'élaboration d'un lien entre le présent, le passé et le futur; entre le futur souhaité et le futur possible, entre les possibles de ses propres potentiels, entre le désiré pour soi, autrui, le contexte, et les possibles pour soi et autrui dans un contexte en changement. Il permet de se penser comme sujet en devenir dans un environnement lui-même en mutation. » (Jacques Marpeau, pédagogue, « L'accompagnement du rapport au temps et à l'espace dans l'accompagnement éducatif »

Les jeunes accueillis au PHARE sont souvent dans une absence de repères temporels. Cette question est prise en compte par l'équipe éducative de façon personnalisée.

L'intégration de la notion du temps dans le travail éducatif au PHARE se traduit par une organisation qui prend en compte : les repères temporels (journée, semaine, année ...), la notion de projet (objectifs, échéances ...), une manière d'entendre et de répondre aux demandes des jeunes (d'une réponse réactive à une réponse différée)

Un temps « rythmé » :

Selon le projet défini pour et avec le jeune, il peut s'agir à certains moments d'être vigilant quant à sa ponctualité (afin par exemple de ne pas « rater » un rendez-vous essentiel) en lui rappelant, en l'appelant au téléphone. Mais il pourra s'agir dans telle autre situation, de faire le choix de ne pas intervenir, afin que le jeune mette en place progressivement lui-même les repères qui l'aideront à grandir en autonomie.

Pour certains jeunes, le repère sera donné par la rencontre avec l'éducateur, repérée précisément tel jour, telle heure.

L'activité en journée : Lors de l'arrivée d'un jeune au PHARE, la question de l'activité en journée est posée d'emblée, pour plusieurs raisons : d'une part la question de la scolarité ou de la formation est centrale et fait l'objet d'un suivi particulier ; d'autre part, l'inactivité inhérente aux problématiques de beaucoup de jeunes accueillis, renforce leur sentiment de mal-être et d'inutilité. C'est pour cela que dans le projet du PHARE, la question d'être stimulant par des propositions d'objets potentiels d'investissement est importante.

Prise en compte de périodes insécurisantes pour le jeune :

Certaines périodes sont repérées comme étant particulièrement génératrices d'angoisse pour le jeune : fêtes de fin d'année, périodes de rentrée scolaire (surtout lorsque le jeune n'a aucune perspective), période d'été. L'équipe éducative anticipe avec les jeunes ces périodes.

Un cadre administratif qui pose d'emblée la question du rapport au temps :

Le cadre administratif de l'accompagnement du jeune intègre aussi la notion du temps : par exemple, le CSAJ est accordé pour un délai qui comporte une échéance ...souvent 3 ou 6 mois qui peuvent être renouvelables. Travailler avec le jeune ce rapport au temps est un élément important.

Proposer au jeune de se découvrir « capable de projets » :

C'est le sens du DIPC, puis du PPA qui se construit avec lui. L'élaboration du PPA et son actualisation passent par des moments où un point est fait avec le jeune. Le bilan permet un retour sur le passé récent, les avancées, les difficultés, puis un échange a lieu sur des perspectives, des projets possibles, des objectifs qui peuvent être apparemment limités mais qui permettent au jeune de penser à l'avenir, de se projeter. Des points réguliers sont institués qui permettent de rythmer le temps, de s'y repérer.

4.7-3 Une démarche éducative qui prend en compte le jeune dans sa globalité

La vie quotidienne est le support essentiel de l'action éducative. Il s'agit de considérer le jeune dans sa globalité, en ayant conscience que les divers aspects de sa vie sont liés entre eux et que l'accès à l'autonomie sociale et psychique ne peut se faire sans la prise en compte de cette globalité. L'équipe éducative est donc attentive à la fois :

- à « la trame du quotidien » (Alimentation, hygiène, entretien du logement, gestion du budget, gestion du temps, santé, les démarches administratives)
- Aux projets ou souvent aux difficultés à se projeter dans une scolarité, une formation, un travail
- à sa vie affective et relationnelle (relation à la famille, aux amis, relations de voisinage, réseau relationnel, vie de couple, sexualité...)

Créer du lien, sur la base de la vie du jeune, de ses envies, difficultés, échecs

Dès l'arrivée du jeune, il s'agit de vérifier que le dispositif qui lui est ouvert n'est pas en décalage avec ses capacités. En effet, en amont de son accueil, une première évaluation a été faite. Il s'agit de l'affiner et de la confirmer.

Une première phase se déroule dans le premier mois qui suit l'arrivée du jeune, même si la question de l'observation tient une place prépondérante durant toute la durée de l'accompagnement du jeune. L'observation et l'analyse des comportements et attitudes de l'usager est une dimension essentielle du travail éducatif. C'est sur cette base que s'instaure une relation éducative, qu'un diagnostic socio-éducatif pourra être élaboré et qu'un projet pourra être construit avec le jeune. Les observations de chaque professionnel dans les différents domaines sont discutées en réunion d'équipe.

Un intérêt et une observation qui intègrent les différents éléments de la vie du jeune, sans penser que la globalité pourrait être la « somme » de ces différents aspects :

- Les besoins physiologiques (alimentation, hygiène, sommeil, capacité à se déplacer ...)
- La relation aux autres et le système de communication (avec les adultes, les autres jeunes ...)
- L'ouverture sur l'extérieur (centres d'intérêt, capacité à s'adapter à des lieux différents ...)
- L'investissement de son espace personnel (investissement de l'appartement, capacité à préserver son intimité, relation au voisinage ...)
- L'estime et l'image de soi (relation à lui-même, gestion du regard des autres ...)
- Le scolaire et/ou le professionnel
- Relations familiales (contacts avec la famille, personnes ressource ...)
- Gestion administrative et budget (autonomie administrative, gestion du budget ...)
- Rapport à la loi, à la règle, à la citoyenneté
- Santé (physique, psychique)
- Autres

De manière régulière, ces différents aspects font l'objet de temps d'échange entre l'éducateur et le jeune. Les échanges peuvent aussi avoir lieu avec la maîtresse de maison.

Sur la base d'une relation éducative repérée comme fiable, permettre au jeune de « se mettre en mouvement », d'envisager des « possibles », de se « projeter »

A partir des échanges, des observations, de « l'intérêt » et l'attention portés par l'équipe éducative, un projet personnalisé d'accompagnement est élaboré avec le jeune. Il a pour but de l'aider à identifier des points d'attention, de vigilance, quelques objectifs à mettre au travail. Le but est de considérer le jeune dans l'ensemble de sa vie, de l'aider à comprendre comment il « fonctionne », de considérer que les apprentissages à mettre en place ne peuvent être isolés de son état psychique.

Le projet du PHARE n'est pas de mettre en place, au regard de ce qui pourrait être considéré comme un manque ou un « non-savoir », une réponse essentiellement « mécanique », en pensant qu'il suffirait d'un levier pour « mobiliser » un jeune. Le projet est de permettre au jeune de découvrir qu'il a des ressources qu'il pourra mobiliser. Le facteur « temps » est aussi essentiel à prendre en compte. En effet, beaucoup de jeunes évoluent, sans que soit identifié précisément ce qui a pu être « déclencheur », sinon la présence fiable et bien repérée d'adultes (pôle d'identification). Cet élément est le premier vraiment structurant qui permet au jeune la confrontation.

La démarche éducative est toujours posée en trois étapes :

- ✓ L'observation / les constats. Cette observation est faite avec le jeune. Tous les acteurs professionnels sont aussi impliqués dans cette démarche, chacun à sa place, avec ses compétences, ses savoir-faire, sa fonction propre.
- ✓ Une analyse de ces constats. Cette analyse se fait d'abord avec le jeune. Mais tous les intervenants sont impliqués dans cette recherche de meilleure compréhension de ce qui se joue. La double référence éducative est à cet égard essentielle ainsi que le travail en équipe pluridisciplinaire (avec éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, maitresses de maison, psychologue, pédo-psychiatre)

- ✓ La définition d'objectifs, étayés par des actions de soutien, d'accompagnement. C'est le jeune qui doit devenir acteur, engagé dans la résolution des différents problèmes qui se posent à lui. Mais tous les professionnels sont impliqués, chacun à leur place, dans le soutien et l'accompagnement.

Ces 3 étapes sont successives dans leur logique. Mais si la phase d'observation /constats est plus fortement soulignée lors du premier mois qui suit l'arrivée du jeune, c'est tout au long de l'accompagnement du jeune que ces 3 phases s'articulent en permanence.

La prise en compte des problématiques des jeunes accueillis empêche de penser une progression linéaire. C'est tout d'abord une relation qu'il faut nouer. La nécessité d'accueillir le jeune tel qu'il est, suppose de la part de l'ensemble de l'équipe éducative une posture de bienveillance et de disponibilité, qui n'empêche pas l'exigence. Au cœur de la question du projet, il y a la question du sens. Qu'est-ce qui fait sens pour le jeune ? Dans les objectifs que le jeune se fixe, que l'équipe éducative l'aide à se fixer, il y a des périodes d'avancée, mais aussi d'inévitables régressions.

Permettre au jeune de vivre des expérimentations

Le projet du PHARE est bien de permettre au jeune de se confronter à la réalité, de l'appréhender, de se positionner.

Dans tous les cas, l'équipe éducative tente de soutenir des objectifs adaptés à chaque jeune, en ayant comme exigence la nécessité d'être pour lui : repérant, sécurisant, consistant, tolérant et stimulant (cf orientations éducatives générales).

La pédagogie de la mise en situation est centrale dans la démarche vécue au PHARE. Pour cette démarche, nous nous référons en particulier aux travaux de PIAGET, MEIRIEU, VYSOTSKY qui ont mis en évidence le fait que l'apprentissage est une construction (théories constructivistes). En particulier les questions d'apprentissage, et de difficultés en la matière sont ainsi reliées aux difficultés d'être « sujet » et donc aux difficultés inhérentes au public accueilli.

Les expérimentations concernent les différents domaines de la vie :

- ✓ Gestion du quotidien,
- ✓ Projet scolaire et/ou de formation professionnelle : A l'admission, une première évaluation est faite des intérêts du jeune et de ses motivations, sans exiger un projet précis. Puis l'équipe éducative l'accompagne dans la verbalisation de ses désirs et capacités lors de rencontres et entretiens, en l'aidant également à s'interroger sur le sens de son inactivité éventuelle et de ses difficultés à se projeter dans une vie sociale et professionnelle. L'objectif est alors de l'amener à se mobiliser sur un projet réalisable pour lui et d'engager les différentes démarches nécessaires (contact avec un centre de formation, inscription à la mission locale, à Pôle Emploi, premières relations à l'entreprise), en l'orientant vers les « bons interlocuteurs » (cf partenariats).

Pour ceux qui ne peuvent s'adapter pendant une période donnée aux contraintes de dispositifs extérieurs, l'établissement dispose d'une structure interne, l'atelier de mobilisation : l'UFP (Unité de Formation Pédagogique)

4.8 Des supports pour aider le jeune à « se mobiliser » : Etre « stimulant »

Beaucoup de jeunes accompagnés au PHARE sont en grande rupture, et cela se traduit notamment par une absence de mobilisation sur des projets, des actions de formation et d'insertion. Cela est à mettre en relation avec les éléments déclinés dans les chapitres 2 et 3 de ce document (« Spécificités du public » et « orientations éducatives générales »).

La référence à la notion de « désaffiliation » développée par R. Castel présente l'avantage d'inviter à retracer les trajectoires, c'est-à-dire à considérer ce qu'il y a en amont de cette « démobilisation », à tenter de comprendre pourquoi les personnes décrochent. Contrairement à la

notion d'exclusion qui a quelque chose de statique; la notion de désaffiliation invite à analyser les situations de vulnérabilité, avant le décrochage. Ces éléments sont très importants à intégrer au regard de la situation des jeunes par rapport à l'école, à la formation, à l'inactivité et à l'absence de projets dans lesquels ils se trouvent très souvent.

Au cœur de l'accompagnement éducatif quotidien, l'équipe éducative veut permettre aux jeunes accompagnés de se saisir d'un certain nombre de « leviers de mobilisation » (à la fois dans les domaines scolaire, formation professionnelle, insertion, loisirs, culture etc ...) Il s'agit de leur permettre de reconstruire des bases narcissiques suffisantes pour qu'ils puissent, à nouveau, se projeter vers l'avenir. La reconstruction de ces bases permettra ensuite progressivement d'aller vers un réel travail d'insertion sociale.

L'UFP, Atelier de Remobilisation de l'établissement « l'ETAPE Jeunes »

L'UFP (Unité de Formation Pédagogique) est un atelier encadré par deux éducateurs techniques spécialisés, axant leur intervention sur la mobilisation des jeunes autour d'activités techniques, basées essentiellement sur la menuiserie et la métallerie. Cet atelier de 250 m² est situé sur la commune de Rezé, dans le quartier de Pont Rousseau.

L'activité au sein de l'UFP a pour finalité de permettre la construction pour chaque jeune, d'une meilleure image de lui-même et l'émergence (ou le renforcement) d'une relation de confiance en lui-même et en l'autre. A partir de ce lien créé, à partir également de ce que le jeune va pouvoir produire, il va se découvrir capable de s'inscrire dans une relation, capable d'apprentissages, capable de relations apaisées avec d'autres jeunes, des partenaires, des personnes d'autres générations etc ... Le travail en direction des familles prend appui sur cet élément essentiel.

Les objectifs d'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi sont abordés avec les jeunes. Les dispositifs du droit commun (en ce qui concerne la scolarité, formation, l'insertion...) sont des repères qui aident l'évaluation : évaluation des écarts entre compétences et pré requis. (en terme de savoirs autant que de savoir être).

L'individualisation des « programmes d'accueil » est un des moyens qui garantit une mobilisation active et authentique du jeune. Les ressources sont puisées en interne grâce à la diversité des activités qui se déroulent à l'atelier, mais aussi en externe afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes (parcours scolaires aménagés, projets en partenariat etc.).

L'UFP est inscrite dans un réseau « de mobilisation » qui regroupe 5 établissements et la PJJ de Loire-Atlantique-Vendée.:

- le CDEF
- le Foyer de la Jaunaie et le service d'AEMO de l'Association d'Action Educative
- le Centre de formation "la Calandre" et la Section d'Adaptation de l'Association René Tréméac
- les Petites Unités de l'Association L'ETAPE
- Enfance et Famille

Des propositions d'activités structurantes en journée :

Il s'agit de proposer des « objets d'investissement potentiels », dans des domaines très variés, sous forme de proposition d'ateliers. Cet aspect est à mettre en rapport avec la volonté d'être « stimulant » pour les jeunes accueillis au PHARE (cf Projet d'établissement). Une réflexion est engagée dans l'équipe éducative pour répondre mieux à la question de l'inactivité en journées de nombre de jeunes et au souci de leur permettre de trouver, en interne et à l'extérieur de l'établissement, des réponses diversifiées (sous forme par exemple d'ateliers dans des domaines sportifs, culturels, informatique etc ...)

4.9 L'accès au soin

Les problématiques des jeunes accueillis sont complexes. Les histoires carencielles (éducatives et affectives) souvent traumatiques, la pathologie du lien parental, le caractère abandonnique de la plupart d'entre eux expliquent un état de grande souffrance psychique qui nécessite une prise en compte adaptée et un travail en partenariat.

Observation et diagnostic :

Dès le processus d'admission, une attention est portée sur le jeune et ses souffrances. Au cours de cette procédure, nous essayons de repérer ce qui pourrait relever de troubles de la personnalité (rapport à la réalité, éventuels aménagements addictifs, conduites suicidaires ou antisociales), ce qui pourrait relever de pathologies psychiatriques (pathologies psychotique, pré psychotiques, ou déficitaires (dysharmonies évolutives anciennes, troubles bipolaires ...). Si au cours de la procédure d'admission, il apparaît que le jeune a avant tout besoin de soin, et qu'il ne peut être accessible à un accompagnement éducatif, alors son admission ne peut se faire, car le soin n'est pas la mission de l'établissement. Mais les éléments sont souvent plus diffus. Le diagnostic, à l'adolescence, est souvent difficile à poser. Le jeune va alors arriver au sein du PHARE, et il va revenir à l'équipe éducative de l'accompagner, y compris dans l'accès au soin. Sans confondre les fonctions (éducateurs, psychiatre, psychologue ...), il est essentiel que les différents intervenants aient une bonne connaissance des savoirs cliniques utiles (mécanismes intrapsychiques et ses dysfonctionnements ...). Un bon étayage théorique permet en effet de mieux appréhender l'accompagnement d'un jeune en souffrance.

Un véritable travail clinique est développé en interne. C'est essentiel pour que la réflexion et l'action de l'équipe éducative ne soient pas seulement en réponse à des symptômes (par exemple la question de la violence ou de l'inertie, de la faible résistance des jeunes à la frustration etc ..), mais soient nourries par un travail de fond sur les problématiques des adolescents. C'est également essentiel pour ajuster au mieux les réponses et évaluer si l'accompagnement éducatif sera suffisant pour prendre en compte les souffrances psychiques des jeunes ou si des relais seront nécessaires à l'extérieur du PHARE. Il est à souligner ici le rôle particulièrement important joué par le pédo-psychiatre et la psychologue, à la fois dans le travail clinique effectué auprès des jeunes (et de leur famille) et en soutien à l'équipe éducative.

C'est d'abord l'action éducative qui a une dimension thérapeutique :

Pour des jeunes dont les problématiques sont essentiellement liées à des carences affectives (pathologie du lien), la dimension thérapeutique est avant tout portée par l'action éducative (travail sur le lien, la réassurance, la capacité à faire confiance à l'adulte, à gérer les ruptures, à se séparer, à acquérir l'autonomie psychique nécessaire etc...). L'équipe éducative travaille à la création de lien, à la pérennité de ce lien. C'est à partir du moment où le lien se crée et perdure que l'institution devient soignante pour le jeune.

Le PHARE oriente le jeune vers les structures de soin adaptées à sa souffrance :

La rencontre, en interne avec le pédo-psychiatre et/ou la psychologue est proposée au jeune pour lui ouvrir un espace où il peut déposer une parole, des questions, et se voir proposer si nécessaire un soutien plus régulier. Quand cela est nécessaire, c'est à l'extérieur de l'établissement que le travail clinique va se faire. Il est en effet très important de distinguer les lieux : lieu de l'éducatif, lieu du soin. L'établissement n'a pas vocation à se situer dans tous les champs. Il n'a pas toutes les compétences, et surtout il est important de renvoyer au jeune le message que l'établissement n'est pas « tout-puissant », et qu'il peut bénéficier, dans des lieux adaptés, des soins qui lui sont nécessaires. La dimension du « prendre soin » développée au PHARE inclue cette possible et souvent nécessaire orientation d'un jeune vers les lieux de soins adaptés, à l'extérieur de l'établissement.

Le PHARE favorise l'accès aux soins :

Dans sa mission de protection, l'équipe éducative, en relation avec la famille, est vigilante quant au suivi de la santé du jeune, aux rendez-vous avec les médecins, dentistes, spécialistes etc.

4.10 Une articulation avec les autres services de l'établissement (PHARE et UFP)

L'accompagnement des adolescents au PHARE se fait dans le cadre plus global du projet d'établissement « Les Petites Unités » et du projet associatif. La recherche de cohérence est une préoccupation permanente. Les professionnels du SEMA, du PHARE et de l'UFP travaillent le plus souvent en transversalité, dans le cadre de groupes de travail, de réunions institutionnelles et d'actions de formation.

Dans le souci de sécurisation des parcours, il peut arriver qu'au terme de son passage au SEMA, la perspective pour un jeune, d'un accompagnement au PHARE s'avère indiquée, sans qu'un passage automatique soit systématiquement pensé. Un protocole a été élaboré pour clarifier les modalités d'un éventuel passage d'un service vers l'autre. Ce protocole prévoit, en amont, des temps d'échange et d'évaluation entre professionnels des deux services, les modalités de concertation entre les équipes éducatives, le processus de décision (décision du directeur après avis des chefs de service).

5- Accompagner les jeunes au PHARE, un travail d'équipe, un engagement institutionnel

La mise en œuvre d'un projet pour le jeune ne peut se faire que dans une recherche de grande cohérence institutionnelle. (cf les réflexions de J.P. Lebrun sur la notion de « faire institution »). La cohérence de l'équipe qui intervient au quotidien avec les adolescents est une condition essentielle pour que se constitue un groupe « d'appartenance » du côté des jeunes accueillis. C'est l'enjeu que nous visons en recherchant la complémentarité entre l'individuel et le collectif au sein d'un groupe d'adolescents.

Ce qui fait l'équipe, c'est d'abord l'adhésion à un même projet. Dans ce sens les conditions d'élaboration du projet d'établissement et du projet de service PHARE sont essentielles : un projet élaboré à partir de l'expérience vécue, des valeurs partagées dans le cadre du projet associatif et des apports de chacun, dans une dialectique entre la pratique et la théorie.

Ce qui fait l'équipe, c'est la confiance, le partage des responsabilités et la reconnaissance que chacun a une place, quelle que soit sa fonction au sein de l'établissement. Ces places différenciées et repérées par le jeune sont un élément essentiel dans la cohérence de la réponse qui lui est apportée et dans la construction des repères indispensables à son accès à l'autonomie.

L'équipe professionnelle se construit en se dotant d'espaces de travail, l'élaboration, de concertation, de régulation, d'analyse de pratiques. Ces différents éléments sont essentiels pour constituer le cadre symbolique dans lequel évoluent les jeunes, un cadre repérant, contenant, tolérant et stimulant.

Des interventions éducatives au quotidien :

Plusieurs types d'interventions sont possibles : les entretiens, les visites et l'accompagnement. Elles se situent dans trois registres qui sont liés : le suivi, le contrôle et l'évaluation.

Les entretiens :

Ils sont définis comme des temps d'échange sur la situation telle que l'utilisateur l'éprouve, en particulier à partir du discours qu'il produit sur ce qu'il vit. Ils peuvent avoir lieu à la permanence ou à l'appartement mis à disposition de l'utilisateur, être provoqués indifféremment par l'utilisateur ou par l'éducateur.

Les visites :

Elles s'inscrivent dans le suivi au quotidien de la vie du jeune. Elles ont lieu à l'appartement, dans tous les créneaux horaires des journées, soirées ou week-end, pour des motifs variés et pour comprendre comment vit le jeune au-delà de ce qu'il dit par ailleurs. La fréquence de ces visites se fait en fonction de l'évaluation de la situation de l'utilisateur.

L'accompagnement :

Il concerne tous les moments de la vie du jeune durant lesquels un éducateur est présent dans un but de soutien et d'apprentissage (démarches administratives, courses, Pôle Emploi, Sécurité Sociale, Juge, HLM, recherches d'emploi, loisirs...). Ce mode d'intervention varie selon les capacités de l'utilisateur à faire des démarches. Certains les font seuls, d'autres ont besoin d'être stimulés, aidés.

5-1 Une équipe diversifiée :

5 Educateurs spécialisés, deux maîtresses de maison, un ouvrier d'entretien (0,5 ETP), un éducateur technique spécialisé, un chef de service éducatif, un directeur (0,33 ETP), deux secrétaires, une psychologue (0,22 ETP), un pédo-psychiatre (0,08 ETP)

Au sein de cette équipe chacun a une place bien spécifique qui doit être bien identifiée par le jeune. La dimension éducative n'est pas réservée aux seuls éducateurs spécialisés : les maîtresses de maison, dans leur fonction bien spécifique, apportent un concours essentiel au cœur du projet qui est de « prendre soin » du jeune, et du groupe. Il en est de même de l'intervention de la psychologue et du pédo-psychiatre, à la fois dans l'intervention clinique auprès des jeunes et dans le soutien à l'équipe professionnelle. Quant aux secrétaires ou à l'ouvrier d'entretien, il est capital que les jeunes reconnaissent la place prépondérante qu'ils occupent pour leur permettre d'évoluer dans des bonnes conditions (équipement matériel, soutien administratif dans les courriers en direction des familles, l'accès à la santé etc ...). Cette reconnaissance par les jeunes n'est possible que par la reconnaissance mutuelle des différents professionnels entre eux. C'est une dimension essentielle du projet d'établissement. Les cadres (Chef de service, directeur) occupent aussi bien évidemment une place importante dans l'accompagnement du jeune.

Ces différents intervenants sont présentés au jeune au début de sa prise en charge au PHARE. Cette présentation doit permettre au jeune de se repérer.

Les fiches de poste précisent ces missions, sans enfermer chacun dans des tâches étroites dont il n'aurait pas à sortir.

5-2 Deux co-référents identifiés par le jeune :

La référence éducative permet au jeune de reconnaître que des adultes peuvent être référents et sécurisants. L'utilisateur pourra alors choisir d'y prendre appui pour dépasser les difficultés qu'il rencontre à différents niveaux de sa vie.

La co-référence (deux éducateurs référents) est un repère essentiel. Elle introduit une triangulation dans la relation au jeune accompagné et permet de combattre le risque de relation exclusive. La double référence permet un accompagnement distancié, une complémentarité des rôles, en faisant fonctionner suivant les situations des accents différents (paternant / maternant , chaleureux / exigeant) et en favorisant un travail sur la relation transférentielle et contre-transférentielle, sous le regard de l'autre référent.

Cette co-référence est une richesse dans l'accompagnement, richesse prenant appui sur une complémentarité des connaissances, de la formation, du vécu professionnel. Elle peut permettre d'éviter l'épuisement dans certaines situations, le relais pouvant être pris par l'autre référent.

Ainsi, la co-référence induit une meilleure sécurité pour le jeune et a une fonction contenante, dans une meilleure capacité à prendre en charge le jeune et à gérer des situations à certains moments très difficiles.

Dans la mesure du possible, le choix des co-référents par le chef de service éducatif s'appuie sur des critères devant favoriser la complémentarité (mixité homme/femme , différence d'âge ...)

5-3 Des outils de communication professionnelle :

Des outils de communication indispensables au suivi des jeunes : Des outils permettent les transmissions d'informations indispensables au suivi des jeunes, dans une grande réactivité (Classeurs, cahiers de transmission, affichage, temps de réunion, etc ...)

Le chef de service éducatif est particulièrement vigilant quant à la transmission des informations nécessaires à tous les membres de l'équipe.

5-4 Des instances de travail et de concertation

La réunion hebdomadaire :

Chaque semaine, une réunion rassemble les éducateurs spécialisés, la maitresse de maison et le chef de service. Communication, concertation, élaboration sur le suivi des jeunes sont les éléments essentiels de ces rencontres. La recherche de cohérence dans le positionnement d'équipe ne doit pas entraver pas la réactivité nécessaire : Dans certains cas, il importe que la réponse apportée à un jeune soit différée après un réel temps d'échange dans l'équipe éducative. Il est souvent utile de pouvoir décaler les choses et de différer. Parfois, c'est une réponse immédiate qu'il convient d'apporter. Dans ce cas, cette réponse fait l'objet d'un temps d'échange à postériori, où le positionnement adopté, sans être remis en question, fait l'objet d'un temps d'explication.

La synthèse, réunion pluridisciplinaire de suivi du projet personnalisé d'accompagnement

Des points ponctuels entre professionnels :

Le suivi éducatif nécessite des temps de travail entre professionnels (référents / travail avec la psychologue, le pédopsychiatre sur des situations particulières), travail avec des professionnels d'autres institutions (ASE, PJJ ...)

Des temps d'analyse de la pratique :

L'analyse de la pratique est animée par une psychologue extérieure à l'établissement.

Des réunions techniques :

1 fois par trimestre, une réunion « technique » (suivi logistique des questions matérielles liées aux appartements réunit l'ouvrier d'entretien, les maîtresses de maison le chef de service et le directeur.

Réunions institutionnelles :

4 réunions annuelles rassemblent l'ensemble des professionnels de l'établissement.

5-5 Formation

Une dynamique de formation est encouragée dans l'établissement et dans l'association. Au niveau du PHARE, des temps de formation collective favorisent une meilleure cohésion et un approfondissement sur des thèmes qui nécessitent à la fois un étayage théorique et un « aller/retour » théorie / pratique. Dans une recherche de cohérence d'établissement, ces temps de formation collective sont souvent ouverts aux professionnels du PHARE et du SEMA, et selon les thèmes aux professionnels de l'UFP sur thèmes suivants : les psychopathologies de l'adolescent, le travail avec les familles. Régulièrement, les équipes sont sollicitées pour élaborer des propositions d'axes de formation. Des formations individuelles sont également favorisées (Système ...)

5-6 Une équipe qui transmet des compétences et savoir-faire :

Au PHARE comme dans l'ensemble de l'établissement, l'accueil de stagiaires est une priorité. Il s'agit en effet de contribuer à la formation des professionnels par un engagement de l'ensemble de l'équipe professionnelle, et de chaque professionnel impliqué. Des stagiaires E.S. sont accueillis sur les différentes années de formation, en fonction des possibilités. D'autres stages sont également possibles, dans la limite des capacités du service et de l'établissement. Un protocole a été élaboré dans l'établissement. Il est en cours de réécriture.

6- Accompagner les jeunes, un travail en partenariat

Dans le cadre des partenariats engagés au niveau de l'ensemble de l'établissement ainsi qu'au niveau associatif, le PHARE a développé un important travail partenarial associant de nombreux acteurs du secteur public et du tissu associatif du département, ainsi que des partenariats « de proximité ». Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie sont autant de points d'appui pour assurer un accompagnement de qualité pour les jeunes accueillis. Le partenariat entre le PHARE et différentes institutions est aujourd'hui un principe d'action indispensable à la mise en œuvre de nos missions.

A la base du partenariat, il y a souvent un besoin spécifique pour un jeune en particulier, ou pour l'ensemble du groupe (projets collectifs). Pour répondre au plus juste au besoin repéré, il est toujours nécessaire de faire appel à des structures, ou des personnes extérieures à l'association. Pour que ce partenariat soit efficace, il nous faut construire une volonté commune, une entente réciproque entre le PHARE et les partenaires concernés pour réaliser un objectif commun, chacun gardant sa place et sa spécificité. La volonté de faire autrement que seul conduit chacun à

adapter plus ou moins sa pratique aux nécessités d'un axe décidé en commun. Soucieux de répondre au mieux aux besoins des jeunes accueillis au PHARE, nous sommes donc amenés à collaborer, à coopérer, à nous coordonner, à travailler en réseau ou en partenariat.

Nous parlons essentiellement de partenariat, sans pour autant distinguer les différents niveaux de collaboration que nous pouvons mettre en place. Nous pouvons tout de même différencier la notion de « partenariat » et celle de « réseau ». Elles ont en commun de reposer sur une dynamique d'acteurs qui entretiennent des relations privilégiées, formant un système plus ou moins complexe, plus ou moins organisé. Le travail en réseau repose essentiellement sur une dynamique d'acteurs. Des personnes se connaissent sur un territoire, ont pris des habitudes de travail, et trouvent donc facile de travailler ensemble. Il reste très informel et dépendant des personnes le constituant.

Le travail en partenariat repose aussi sur une dynamique d'acteurs, mais cette dynamique est obligatoirement articulée de façon précise avec les dynamiques de leurs organisations respectives. L'implication des acteurs et des organisations garantit la pérennité des projets. Il nous reste encore à travailler sur la formalisation de ces partenariats afin de mieux définir les rôles de chacun et le fonctionnement précis de cette collaboration particulière.

L'équipe du PHARE a pleinement conscience de l'importance du travail en partenariat, au sens le plus large. En effet, nous devons aujourd'hui être capable de considérer l'individu dans sa globalité (avec sa famille, son entourage, son établissement scolaire, son environnement...) pour lui proposer des solutions adaptées à ses besoins. C'est en activant notre réseau ou en mettant en place des partenariats que nous aiderons les personnes accompagnées à se construire et à pouvoir se projeter vers un avenir acceptable.

Voici quelques partenaires avec qui nous travaillons régulièrement (Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive) :

✚ Prise en Charge de chaque jeune accueilli :

- Les Juge des Enfants
- L'Aide Sociale à l'Enfance
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Les associations et établissements du département, dans le cadre de l'Inter association 44

✚ Scolarité :

- L'Inspection Académique
- Les différents établissements scolaires...

✚ Territoires / Proximité :

- Communes
- Centres sociaux, centres de loisirs
- Diverses associations
- Bailleurs sociaux
- Médecins, dentistes, centres de soins etc ...

- ✚ Formation / insertion professionnelle :
 - Les Centres d'Apprentissages
 - La Mission Locale
 - La Maison pour l'Emploi

- ✚ Mobilisation en journée :
 - Les ateliers du réseau de mobilisation

- ✚ Secteur Médico-social :
 - Les établissements scolaires spécialisés (ITEP...)
 - L'Association ARRIA (dans le cadre de l'appartenance de l'Association l'Etape au GIAC)

- ✚ Soin :
 - Les Centres Médico Psychologiques
 - Les psychiatres, psychologues, médecins traitants et autres spécialistes
 - Les Urgences pédo-psychiatriques ou psychiatriques
 - ...

*Projet de service Le PHARE, validé par le conseil d'administration du 17 janvier 2013,
Modifié par le conseil d'administration du 24 octobre 2013 (changement de nom de l'établissement)*